libertas

VOLUME 18
NUMÉRO 1

BULLETIN D'INFORMATION DE DROITS ET DÉMOCRATIE

Prix JOHN HUMPHREY pour la liberté
Freedom Award 2008

ENVOI DE PUBLICATIONS CANADIENNES, CONTRAT NO 40008541

LE 17E PRIX JOHN-HUMPHREY POUR LA LIBERTÉ a été attribué aux Zimbabwe Lawyers for Human Rights (Avocats zimbabwéens pour les droits humains, ZLHR) en raison de leur engagement inébranlable envers la justice pour les victimes des abus des droits de la personne au Zimbabwe, et ce, malgré l'environnement des plus menaçants dans lequel ils doivent travailler quotidiennement.

Fondée en 1996 par un groupe d'avocats, cette organisation à but non lucratif est composée d'une petite équipe extrêmement efficace ainsi que d'un réseau de quelque 200 membres de la communauté des juristes qui offrent leurs services bénévoles à temps partiel. Elle a pour mission de promouvoir une culture de respect des droits et de la dignité de la personne au Zimbabwe. La passion qui a mené à la création de ZLHR est toujours ardente, douze ans plus tard.

Ses représentants se rendent dans les commissariats de police pour assurer la libération de militants, apparaissent au tribunal aux côtés d'opposants du gouvernement et s'opposent ouvertement à l'enlèvement, au harcèlement et à la détention arbitraire d'innombrables personnes. Leurs activités comportent plusieurs volets, dont un de formation et d'éducation populaire afin d'accroître la vigilance en matière de droits humains parmi les citoyens du Zimbabwe, car, selon Irene Petras, directrice générale de l'organisme, « la victoire finale passe par là ». ZLHR a mis sur pied un programme pour fournir du soutien juridique aux défenseurs des droits de la personne victimes de poursuites judiciaires. À peu près 1500 Zimbabwéens profitent de ce service chaque année et les avocats de ZLHR ont gagné toutes leurs causes depuis le début de ce programme. Mme Petras attribue cette note parfaite à la ténacité héroïque des avocats et au fait qu'il y a rarement des preuves suffisantes pour soutenir les accusations. « Les poursuites judiciaires sont une forme de persécution », dit-elle.

Un travail remarqué par la communauté internationale

La communauté internationale a souligné le travail courageux de ZLHR. En 2006, le directeur général de ZLHR de l'époque, Arnold Tsunga, qui est devenu en 2008 le directeur du programme régional africain de la Commission internationale de juristes, a reçu deux marques de reconnaissance, le Martin Ennals Award for Human Rights Defenders et le Human Rights Watch Recognition, pour son courage extraordinaire et son engagement envers les droits humains. En 2007, il a reçu le United States Secretary of State Freedom Defenders Award. Otto Saki, avocat de ZLHR, a reçu le Reebok Human Rights Award en 2006. L'organisme bénéficie du soutien d'agences de développement de l'Union européenne, des Pays-Bas, du Canada, de HIVOS et de NORAD.

suite page 5

Droits et Démocratie 20 ans

Créée par une loi du Parlement en 1988, Droits et Démocratie est une organisation canadienne non partisane et indépendante qui a le mandat de promouvoir le développement démocratique et d'appuyer et défendre les droits de la personne tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies. En partenariat avec la société civile et les gouvernements au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie met en œuvre et soutient des programmes visant à renforcer les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en développement.

Mot du président

CHAQUE JOUR, l'actualité internationale nous rappelle combien les droits les plus fondamentaux que nous tenons trop souvent pour acquis sont pour d'autres l'objet de luttes incessantes, menées au péril de leur vie. Depuis mon arrivée à la tête du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Droits et Démocratie) en juin dernier, pas une semaine ne s'écoule sans que la démocratie et les droits de la personne ne soient remis en question dans l'un ou l'autre des quinze pays où nous intervenons en priorité.

L'agence gouvernementale que je dirige a vu le jour il y a 20 ans. Le Parlement de l'époque avait la conviction que le Canada devait se donner le moyen d'appuyer les individus et les organisations qui travaillent ardemment au respect de la dignité. Cette conviction de nos élus, que partagent les Canadiens, est tout aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était à la fin des années 80. Un travail immense reste à faire cependant, particulièrement en cette période de crise financière qui donne prétexte aux régimes autoritaires de se replier sur eux-mêmes et d'exercer un contrôle encore plus grand sur leurs populations.

Droits et Démocratie entend continuer, au nom du Canada, à remplir le mandat international que lui a confié le Parlement en étant présent dans certains des pays les plus difficiles, dont les populations subissent le joug de dictateurs implacables, sont en zone de conflit ou vivent dans des conditions de précarité extrême : l'Afghanistan, la Birmanie, la République démocratique du Congo, Haïti, etc.

Voilà 60 ans cette année qu'était adoptée par les Nations Unies la Déclaration universelle des droits de l'homme qui allait devenir l'espoir pour chacun de vivre dignement dans le respect de ses droits fondamentaux. Un de nos compatriotes, le professeur de droit John Peters Humphrey de l'Université McGill, a participé à la rédaction du premier projet de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En son honneur et en reconnaissance du geste immense qu'il a posé pour l'humanité, Droits et Démocratie décerne chaque année le prix John-Humphrey pour la liberté, créé pour souligner le travail des personnes et des organisations du Canada et d'ailleurs qui, à travers leurs actions, incarnent les valeurs de la Déclaration universelle des droits de la personne. En ce 60e anniversaire de la déclaration, nous remettons le prix John-Humphrey pour la liberté 2008 à une organisation exemplaire à cet égard, les Zimbabwe Lawyers for Human Rights (ZLHR).

ZLHR fait ainsi partie des 17 lauréats qui, chacun à sa façon, ont marqué notre institution et la vie des Canadiens qui les ont rencontrés lors de la tournée nationale qui précède la remise du prix à Ottawa le 10 décembre, journée anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le destin de ces hommes et de ces femmes hors du commun nous inspire le plus grand respect. Ce prix est notre façon bien modeste de leur témoigner notre plus grande admiration, en toute amitié.

Depuis 1996, ZLHR a joué un rôle de premier plan dans la promotion et la protection des droits humains de simples citoyens, dans des circonstances très difficiles partout dans leur pays. Ces hommes et femmes auraient pu faire le choix d'exercer le droit pour leur propre bénéfice, mais ils ont plutôt choisi de se ranger aux côtés des victimes d'injustices pour lesquelles aucune compensation financière n'est jamais accordée. Leur détermination à travailler de façon anonyme à l'intérieur du cadre juridique actuel, sous les exigences des propres lois du régime de Mugabe, a pour résultat de confronter celui-ci à ses propres contradictions et faiblesses, de manière encore plus évidente. ZLHR : intelligent et efficace; parfaitement légal et complètement pacifique.

Étant donné la brutalité du régime de Mugabe et son absence totale de considération pour les droits de la personne, des organisations telles que celle de ZLHR représentent le dernier espoir pour un nombre incalculable de citoyens du Zimbabwe qui cherchent des recours contre les actes d'abus et de persécution sanctionnés par l'État. Le combat déterminé et non violent de ZLHR contre l'impunité et la répression mérite le soutien du Canada. Nous devons être inébranlables dans notre appui et nous ranger aux côtés de ZLHR et d'autres organismes comme le leur pour exiger justice et retour à la démocratie au Zimbabwe.

Rémy M. Beauregard

LE PROFESSIONNALISME ET LE DÉVOUEMENT dont font preuve les Zimbabwe Lawyers for Human Rights (ZLHR) sont remarquables. Lors des élections harmonisées de 2008, ZLHR fut l'un des principaux organismes à défendre les droits démocratiques des Zimbabwéens et à dénoncer la violence et la répression à caractère politique. Plus les difficultés économiques du Zimbabwe s'aggravent, plus le gouvernement a recours à des mesures de répression violentes contre ses citoyens et les activistes militants, mesures que dénonce ZLHR au moyen d'arguments juridiques. Ces difficultés touchent aussi directement la vie quotidienne des membres de ZLHR. La présence de ces derniers dans les postes de police, les prisons, les hôpitaux et les salles d'audience ne passe pas inaperçue. En effet, leur présence est notamment remarquée par le gouvernement, et des agents de sécurité ont menacé d'arrestation, de brutalité et même de mort des membres de ZLHR. Malheureusement, ces menaces se sont matérialisées à plusieurs reprises. [...] La gravité des menaces n'a pas réussi à décourager les membres de ZLHR de poursuivre leurs activités et de plaider pour les défenseurs des droits de la personne qui sont victimes d'oppression, tout en sachant très bien que leur vie était en péril.

Lettre de candidature de Roxanne Dubé

Ambassadrice du Canada au Zimbabwe

Harare, le 15 avril 2008

LES DÉFENSEURS DES DROITS DE LA PERSONNE AU ZIMBABWE DONNENT UNE VOIX AUX OPPRIMÉS

***Tiseke Kasambala, chercheuse principale, division Afrique, Human Rights Watch*[1]**

LORS DU DISCOURS qu'il a prononcé à la séance inaugurale du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies tenue à Genève le 21 juin 2006, le ministre zimbabwéen de la Justice et des Affaires juridiques et parlementaires, Patrick Chinamasa, a accusé les organisations non gouvernementales (ONG) locales qui se consacrent aux droits de la personne et à la gouvernance d'être financées par des pays développés qui s'en servent alors comme instruments dans le cadre de leur politique étrangère et a demandé au Conseil d'établir un cadre interdisant le financement direct des ONG locales. La déclaration du ministre illustre l'environnement hostile dans lequel les défenseurs des droits de la personne travaillent au Zimbabwe. Pour cacher ses mauvais antécédents en matière de droits de la personne et éviter que ses actes soient critiqués, le gouvernement zimbabwéen est devenu de plus en plus intolérant à l'égard des défenseurs des droits de la personne et a activement cherché à les faire taire au cours des huit dernières années.

Les défenseurs des droits de la personne ont joué un rôle crucial dans l'exposition des violations commises au Zimbabwe. Leur travail est devenu plus important depuis que le gouvernement a interdit les activités politiques et intensifié la répression qu'il exerçait sur ses adversaires politiques et les critiques du gouvernement. Les défenseurs des droits de la personne ont joué un rôle déterminant dans l'établissement d'un lieu légitime pour protéger et promouvoir les droits de tous ainsi que dans l'organisation de protestations publiques pacifiques sur les enjeux de droits de la personne. L'absence de primauté du droit et l'utilisation massive de la force plutôt que d'un dialogue démocratique ont grandement entravé le travail des défenseurs des droits de la personne au Zimbabwe.

À titre d'exemple, après les élections générales qui ont été tenues en mars 2008, l'organisme Human Rights Watch a consigné des cas d'abus, y compris des cas de personnes battues et torturées, commis de façon généralisée par des partisans du parti au pouvoir (l'Union nationale africaine du Zimbabwe – Front patriotique, la ZANU-PF), des milices de jeunes, des anciens combattants et des officiers de l'armée contre des partisans réels ou perçus de l'opposition (le Mouvement pour le changement démocratique). Ces actes ont été commis avec une impunité presque absolue, car la police ne menait pas d'enquête et n'arrêtait pas les suspects. Pendant cette terrible période de peur, de répression et de violence, les défenseurs des droits de la personne ont été la seule source d'information sur la situation au Zimbabwe. Ils ont courageusement consigné et signalé les cas de violence et fourni une aide juridique et médicale aux victimes.

Les défenseurs des droits de la personne : des cibles naturelles

Évidemment, comme les défenseurs des droits de la personne sont déterminés à dénoncer les abus et à imposer le respect des droits de la personne, ils sont une cible naturelle pour les autorités zimbabwéennes. Le gouvernement a cherché à saboter et à ralentir leur travail en violant gravement leurs droits. De plus, étant donné que les défenseurs des droits de la personne ont critiqué les actes du gouvernement, ils sont considérés comme des intervenants politiques et des partisans de l'opposition. Le gouvernement les a souvent traités de traîtres, responsables de menées subversives, et les a accusés d'être contrôlés par des pays étrangers. Un avocat spécialisé en droits de la personne a courageusement déclaré ce qui suit à l'organisme Human Rights Watch : « La police croit que les défenseurs des droits de la personne veulent renverser un gouvernement démocratiquement élu. Tout acte susceptible d'être lié aux droits de la personne est interprété comme une tentative de changer le gouvernement. »

Le gouvernement a sérieusement compromis le travail des défenseurs des droits de la personne par le biais de lois et de politiques imposant des restrictions draconiennes sur les libertés d'association, d'expression et de réunion, comme la loi sur l'ordre public et la sécurité, la loi sur les infractions diverses et la loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Les défenseurs des droits de la personne font continuellement l'objet de harcèlement, d'arrestations arbitraires, d'agressions et de torture de la part de la police, d'agents du renseignement et d'autres représentants du gouvernement. Les activités des organisations de protection des droits de la personne sont également soumises à une surveillance importune et injustifiée du gouvernement. Le harcèlement et la diffamation continus ont eu un effet paralysant sur les activités et la vie des défenseurs des droits de la personne. Voici ce qu'un militant a déclaré à Human Rights Watch : « Il est épuisant de devoir continuellement comparaître en cour relativement à des accusations absurdes. Si vous remarquez qu'une voiture vous suit depuis des jours ou si des personnes vous appellent continuellement pour vous dire que vous allez être tué, c'est démoralisant. Ma famille souffre également. Ma femme est toujours sur le qui-vive à cause de mon travail. Si elle voit une voiture inconnue stationnée près de notre maison, elle a peur. »

Protection et reconnaissance internationales nécessaires

Les défenseurs des droits de la personne au Zimbabwe méritent d'être protégés et reconnus à l'échelle internationale parce qu'ils défendent courageusement les droits des citoyens et donnent une voix aux opprimés, et ce, malgré les menaces qui leur sont faites et les attaques qu'ils subissent. Comme tous les autres défenseurs des droits de la personne, ils doivent bénéficier des droits et des libertés prévus par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDCP), des documents régionaux (comme la Charte africaine) et la législation nationale. Les défenseurs des droits de la personne au Zimbabwe devraient pouvoir accomplir leur travail sans l'ingérence de l'État, et sans être soumis à des restrictions arbitraires. Ils devraient être protégés et soutenus en raison de la contribution cruciale qu'ils apportent aux collectivités et du travail qu'ils accomplissent afin de stabiliser la société civile.

[1] *kasambt@hrw.org*

DROITS ET DÉMOCRATIE EN AFRIQUE

Michael Wodzicki, directeur adjoint, Politiques, programmes et planification[1]

DROITS ET DÉMOCRATIE défend les droits de la personne et le développement démocratique en Afrique depuis plus de 20 ans. Nos programmes en Afrique renforcent les institutions démocratiques existantes et appuient la création de celles qui n'existent pas encore. Nous aidons les protagonistes locaux à appliquer des normes nationales, régionales et internationales en matière de droits de la personne afin de faire avancer le respect de ces droits dans leurs propres pays.

Au Zimbabwe, les droits de la personne sont violés en toute impunité ou presque par des éléments du régime. Droits et Démocratie appuie la lutte contre cette impunité en collaborant avec le Forum des exilés zimbabwéens, situé en Afrique du Sud (lire l'article de Gabriel Shumba sur la diaspora en page 5), afin de documenter les violations des droits de la personne commises par les membres du régime. Nous utilisons ces renseignements pour faire valoir les droits des victimes auprès des forums juridiques régionaux et internationaux appropriés de même qu'au Canada.

Depuis 2002, une crise politique sévit en Côte d'Ivoire à la suite d'un soulèvement armé qui a divisé le pays en deux. Droits et Démocratie appuie donc le développement et le renforcement des capacités d'organisations non partisanes de la société civile par l'entremise du Regroupement des acteurs ivoiriens des droits humains, une coalition d'ONG vouée à la défense et à la promotion de la démocratie. Cette coalition a maintenant une voix prépondérante lorsqu'il s'agit de dénoncer les violations des droits de la personne et d'appeler à la création d'une commission indépendante électorale et nationale des droits de la personne.

L'Accord de paix global signé en 2005 entre le gouvernement du Soudan et l'Armée populaire de libération du Soudan a entraîné la création de mécanismes des droits de la personne dans le pays. En partenariat avec l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne et avec l'appui du gouvernement du Canada, Droits et Démocratie soutient le développement et le renforcement d'un de ces mécanismes, soit la Commission des droits de la personne au Sud-Soudan.

De plus, Droits et Démocratie a établi un partenariat avec la Commission nationale des droits de l'homme en Mauritanie. Droits et Démocratie est la seule organisation canadienne des droits de la personne à exercer des activités en Mauritanie. Nous appuyons la formation des membres et du personnel de la Commission, notamment en ce qui concerne le mandat d'une commission indépendante des droits de la personne, la tenue d'enquêtes sur les violations des droits de la personne et les droits de la femme.

Depuis 1990, la République démocratique du Congo (RDC) est un de nos pays prioritaires. Bien que les premières élections essentiellement libres et justes qui ont eu lieu en RDC en 2006 aient suscité beaucoup d'optimisme pour l'avenir, le pays éprouve d'énormes difficultés à aller de l'avant. Le Nord-Kivu, une province située à l'est, est encore une fois mêlé à un conflit qui a entraîné le déplacement de millions de personnes et de graves violations des droits de la personne. Droits et Démocratie collabore donc avec des partenaires à Kinshasa, la capitale, pour renforcer les capacités en matière de droits de la personne du gouvernement et des organisations de la société civile de l'ensemble du pays. Droits et Démocratie collabore également avec des organismes de défense des droits des femmes dans l'est de la RDC afin de combattre l'impunité des crimes de violence sexuelle et de porter ces crimes à l'attention d'organismes judiciaires nationaux, régionaux et internationaux.

Notre collaboration avec nos partenaires pour obtenir justice pour les survivantes de violences sexuelles nous a permis de contribuer de façon significative au travail du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, la Commission de la vérité et de la réconciliation de la Sierra Leone, et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Notre institution s'est efforcée de faire en sorte que ces instances poursuivent les auteurs de crimes de nature sexuelle, de la même façon qu'elles poursuivraient les auteurs de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de génocides, et qu'elles assurent la protection des témoins.

Enfin, Droits et Démocratie établit un lien entre son travail et son expertise à un niveau national et les efforts pour appuyer les mécanismes régionaux de l'Afrique en matière de protection des droits de la personne. En coopération avec des partenaires africains internationaux et canadiens et avec l'appui du gouvernement du Canada, Droits et Démocratie soutient des institutions panafricaines régionales telles que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et des organisations non gouvernementales comme l'African Centre for Democracy and Human Rights Studies.

Un citoyen du Zimbabwe achète du pain à Harare en septembre 2008, avec une liasse de billets équivalant, en dollars zimbabwéens, à deux dollars américains (approximativement 30 000 $ZW). Pour assurer leur survie dans un contexte économique incertain, les commerçants affichent trois prix pour un même article : un prix pour ceux qul paient avec des devises locales, un pour ceux qui paient avec des devises étrangères et un pour ceux qui utilisent des cartes de crédit. (Desmond Kwande/AFP/Getty Images.)

[1] *mwodzicki@dd-rd.ca.*

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS ZIMBABWÉENS EN AFRIQUE DU SUD MARQUÉ PAR LA XÉNOPHOBIE

Gabriel Shumba, directeur général, Zimbabwe Exiles Forum [1]

LA SITUATION PEU ENVIABLE DES RÉFUGIÉS et des demandeurs d'asile s'est aggravée plus tôt cette année lorsqu'une explosion de violence xénophobe a embrasé toute l'Afrique du Sud et causé la mort de 70 personnes. La télévision nationale a diffusé d'horribles images des brutalités commises, comme l'inoubliable séquence vidéo montrant une foule de Sud-Africains — incluant des femmes et des enfants — qui célébraient et qui chantaient alors qu'un homme était brûlé vif.

Les Zimbabwéens étaient parmi les cibles de cette violence, qui comprenaient également les Somaliens, les Soudanais, les Burundais, les Mozambicains et les citoyens de la République démocratique du Congo. À l'heure actuelle, il y a plus de trois millions de réfugiés et de demandeurs d'asile zimbabwéens en Afrique du Sud, et ce nombre continue d'augmenter parce que la situation économique et politique au Zimbabwe ne cesse de se détériorer.

Même si le Zimbabwe a des relations étroites avec l'Afrique du Sud, les Zimbabwéens qui y demandent l'asile doivent faire face à des conditions et à des attitudes dégradantes et inhumaines. La cause fondamentale de cette situation est la croyance populaire des Sud-Africains selon laquelle les Zimbabwéens leur volent des emplois, stimulent la criminalité et répandent le VIH/sida. L'hostilité et le ressentiment témoignés par les Sud-Africains ont contribué à la déportation inconsidérée de 4000 Zimbabwéens par semaine. En 2007, environ 500 000 Zimbabwéens ont été déportés.

La prétendue entente de partage du pouvoir qui a été signée en septembre 2008 par les deux principaux rivaux politiques du Zimbabwe, soit Robert Mugabe du ZANU-PF et Morgan Tsvangirai du Mouvement pour le changement démocratique, a incité les représentants officiels des affaires intérieures d'Afrique du Sud, déjà haineux et corrompus, à adopter une attitude encore plus agressive envers les demandeurs d'asile zimbabwéens. En effet, ils refusent systématiquement les demandes des Zimbabwéens, même si bon nombre de ces derniers fournissent des preuves indéniables qu'ils sont continuellement victimes de violence politique et de violations des droits de la personne.

Les Zimbabwéens qui fuient les conditions terribles de leur pays défaillant traversent habituellement le fleuve Limpopo, infesté de crocodiles. Ils risquent de se faire attaquer par des bandes de criminels qui les attendent pour leur voler le peu d'argent qu'ils ont, voire les tuer. Lors d'une mission récente à Musina, une ville frontalière, des représentants du Zimbabwe Exiles Forum (ZEF) ont interrogé une femme qui avait été enlevée par des criminels et qui avait été violée à répétition pendant deux semaines. Elle avait terriblement besoin de soutien psychologique et de soins de santé. Il a été allégué que des membres de la police et de l'armée de l'Afrique du Sud patrouillant la frontière commettaient des crimes similaires.

À Musina, les représentants du ZEF ont également découvert des camps ouverts où s'étaient réfugiés environ 4000 Zimbabwéens après que le gouvernement sud-africain eut ordonné leur expulsion des églises catholiques et anglicanes où ils avaient trouvé asile. Un camp similaire existe au centre de la capitale de l'Afrique du Sud, Pretoria, tout près du siège du gouvernement — le cœur de la démocratie sud-africaine.

Le gouvernement de l'Afrique du Sud, qui a dirigé les efforts déployés pour que les crimes contre l'humanité commis par le président du Zimbabwe, Robert Mugabe, échappent à la critique internationale, bafoue maintenant les droits des Zimbabwéens qui fuient les atrocités commises par leur gouvernement. Des organisations de la société civile, comme les Zimbabwe Lawyers for Human Rights et le ZEF, sont à la tête des activités menées dans les deux pays pour veiller à ce que les autorités respectent leurs engagements à l'égard des droits de la personne.

[1] *gabmrech@yahoo.com, www.zimexilesforum.org.*

suite de la page 1

Dans les forums internationaux que sont l'Union africaine, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Southern African Development Community, ZLHR a contesté la façon dont le gouvernement du Zimbabwe gère les droits de la personne et il a attiré l'attention sur ses piètres résultats en la matière.

Comme le dit Mme Roxanne Dubé, ancienne ambassadrice du Canada au Zimbabwe, à l'origine de la candidature de ZLHR au prix John-Humphrey pour la liberté, ce groupe est « un organisme influent issu directement de la société civile zimbabwéenne qui œuvre dans un environnement très difficile et dont l'important travail très remarqué en matière de droits de la personne est fort louable ».

En accordant le prix John-Humphrey pour la liberté 2008 à ZLHR, Droits et Démocratie contribue à accroître la visibilité, au Canada, de cet organisme et de la cause qu'il défend. Lors de la tournée de cinq villes canadiennes qui fait partie du prix, les lauréats ont également la possibilité d'établir des partenariats avec les organisations canadiennes locales qui s'occupent de droits humains.

ZIMBABWE LAWYERS FOR HUMAN RIGHTS

Irene Petras, directrice générale, Zimbabwe Lawyers for Human Rights, au cours d'un point de presse de l'Institute for a Democratic Alternative for Zimbabwe, à Pretoria, en Afrique du Sud, en avril 2008. (AP Photo/Waldo Swiegers.)

LES ZIMBABWE LAWYERS FOR HUMAN RIGHTS (ZLHR) ont été au premier plan de la lutte pour promouvoir et protéger les droits de la personne au Zimbabwe ainsi que pour inciter le gouvernement à respecter les normes internationales, telles que celles établies dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Pour parvenir à ses fins, ZLHR a créé sept unités différentes qui s'occupent des litiges d'intérêt public; des défenseurs des droits de la personne; de la formation sur les droits de la personne et de la sensibilisation du public à l'égard de ces droits; des litiges internationaux; du VIH/sida, des droits de la personne et de la loi; des prisons ainsi que des publications et des renseignements.

Andrew Makoni, avocat de ZLHR et du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), le principal parti d'opposition du Zimbabwe, lors d'une conférence de presse à Harare, en avril 2008. (STR/AFP/Getty Images.)

- Au moyen de son projet de **litiges d'intérêt public**, ZLHR a joué un rôle clé dans la prestation de services juridiques à des victimes d'actes de brutalité commis par des policiers et d'autres agents de l'État.
- C'est grâce à ce projet ainsi qu'à celui des **défenseurs des droits de la personne** que ZLHR a été au premier plan de la lutte pour la reconnaissance des droits des défenseurs des droits de la personne qui ont été arrêtés arbitrairement et dont la vie demeure menacée en raison d'un gouvernement déterminé à supprimer les forces qui s'opposent à lui.
- Il est possible de sortir vainqueur de la lutte pour les droits de la personne si les citoyens du Zimbabwe et de la région environnante sont davantage sensibilisés aux droits de la personne et des peuples. C'est pourquoi l'organisation dirige des ateliers destinés aux défenseurs des droits de la personne dans le cadre de son **programme de formation sur les droits de la personne et de sensibilisation du public à l'égard de ces droits**. Il s'agit d'une mesure de renforcement des capacités des défenseurs des droits de la personne, autant ceux qui sont professionnels que ceux qui font partie de collectivités de la base.
- L'organisation a également présenté des cas à des tribunaux internationaux par l'entremise de l'unité responsable des **litiges internationaux** lorsque des recours internes s'étaient avérés inefficaces ou irrecevables. Le système judiciaire, que le gouvernement infiltre et dont il abuse, a rendu presque impossible pour les victimes l'exercice d'un recours relativement à des actions intentées contre le gouvernement à l'échelon national.
- Le Zimbabwe est un pays qui doit faire face à un haut taux d'infection par le VIH. Bien qu'ils y aient droit, les personnes qui vivent avec cette maladie n'ont pas pu recevoir de traitement de fond. Le **programme lié au VIH/sida, aux droits de la personne et à la loi** a été établi afin de fournir du soutien juridique aux personnes infectées et touchées par le VIH/sida et d'offrir de l'information sur le lien entre le VIH/sida et les droits de la personne.
- En 2007, l'organisation a lancé son plus récent **programme sur les prisons**, qui vise à recourir à des avocats pour visiter des prisons et d'autres lieux de détention dans l'ensemble du pays, déterminer les conditions dans lesquelles les prisonniers sont détenus et collaborer avec des procureurs et des magistrats afin de résoudre les problèmes d'engorgement et de s'assurer que tous les prisonniers ont facilement accès à la justice.
- Le public a été tenu au courant des développements au chapitre des droits de la personne au pays par l'entremise de l'**unité des publications et des renseignements**, dont le rôle est de fournir des ressources d'information éducatives et fiables ainsi que de créer et d'enrichir la jurisprudence en matière de droits de la personne afin d'assurer une meilleure administration de la justice.

ZLHR a un statut d'observateur à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, un statut d'organisation affiliée à la Commission internationale des juristes, forme le Secrétariat du Lawyers' Association Human Rights Committee de la SADC et gère le Human Rights Defenders Forum de la SADC.

COUP D'ŒIL SUR LE ZIMBABWE

Faits et chiffres

Capitale : Harare

Population : 13 400 000 habitants en 2007 – 4 millions de personnes ont quitté le pays, principalement pour aller en Afrique du Sud

Revenu national brut : 340 $US par habitant en 2006

Indice du développement humain : 151e pays sur 177 en 2005

Indicateur des disparités entre les sexes dans le développement humain : 130e pays sur 157 en 2005

Espérance de vie en 2006 : 37 ans pour les hommes et 34 ans pour les femmes

Taux d'alphabétisation : 89 % en 2004

Groupes ethniques : 98 % d'Africains (Shona 82 %, Ndébélé 14 %, autres 2 %), 1 % d'origines mixte et asiatique, 1 % de Blancs

Religions : 50 % de chrétiens africains, 25 % de catholiques et de protestants, 24 % d'adeptes d'une religion indigène, 1 % de musulmans et d'autres types de croyants

Langues : Anglais (langue officielle), shona et ndébélé

Indépendance : Le 18 avril 1980

La situation politique

Le président Robert Mugabe et l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique (le ZANU-PF) gouvernent le Zimbabwe depuis son indépendance en 1980. Suscitant l'appui du public puisqu'il était le premier dirigeant noir de la période postcoloniale du Zimbabwe, Mugabe montrait à l'origine qu'il respectait les droits sociaux et économiques de ses citoyens, car il souhaitait se faire accepter de la communauté internationale. À la fin des années 1990, il est devenu de plus en plus excentrique et autocratique : il abusait des droits de la personne, gérait mal l'économie et réduisait l'opposition au silence. La saisie forcée des fermes commerciales appartenant pour la plupart à des Blancs au profit de paysans zimbabwéens sans terre a entraîné une tourmente économique et des pénuries chroniques de vivres et de biens et services de base.

En 2000, les Zimbabwéens ont assisté à la naissance du parti de l'opposition le plus fort de leur histoire, soit le Mouvement pour le changement démocratique (MDC). À la suite des élections de 2000 et de la chute de popularité du parti au pouvoir qui s'en est suivie, Mugabe a perpétré des tortures, des meurtres et d'autres crimes contre l'humanité de façon généralisée et systématique afin de maintenir sa mainmise sur le pouvoir. Le Zimbabwe, qui était jadis considéré comme le joyau de l'Afrique, a commencé à faire face à une crise économique, une inflation galopante, la pauvreté, le chômage, une répression politique et des pénuries d'essence et de vivres.

Lors des élections générales qui ont eu lieu en mars 2008, le président Mugabe et le chef du MDC, Morgan Tsvangirai, ont tous deux revendiqué la victoire. Bien que Tsvangirai ait obtenu plus de votes que son rival, des fonctionnaires électoraux ont déclaré qu'aucun des candidats n'avait obtenu 50 % des votes, soit le pourcentage nécessaire pour remporter les élections, et un scrutin de ballottage a donc été déclenché pour le 27 juin. L'opposition a affirmé qu'au cours du processus électoral au moins 163 militants du MDC avaient été tués, 5000 autres avaient été torturés ou maltraités et que des dizaines de milliers de personnes avaient été chassées de leur foyer. Par conséquent, Tsvangirai s'est retiré de la course à la chefferie pour protéger ses partisans, ajoutant que, si Mugabe n'acceptait pas la défaite, il ne lui servirait à rien de prendre part à une élection truquée.

En septembre 2008, dans un effort pour résoudre les crises économique et politique du Zimbabwe qui s'aggravaient, Mugabe et Tsvangirai ont signé un accord de partage du pouvoir. Dans le cadre de cet accord, Tsvangirai deviendrait premier ministre et chef d'un nouveau conseil de ministres : il dirigerait en réalité le pays au quotidien. Mugabe continuerait de présider les réunions du Cabinet et de diriger les forces armées, alors que Tsvangirai serait responsable de la police.

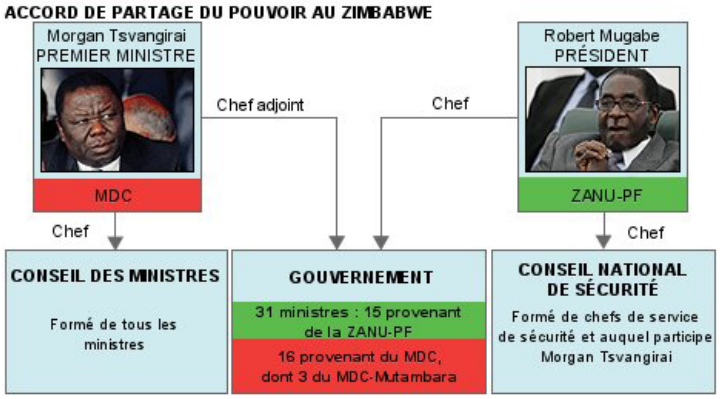

Source : BBC NEWS

suite à la page 8

suite de la page 7

COUP D'ŒIL SUR LE ZIMBABWE

Au moment de mettre sous presse, les négociations entre les deux dirigeants étaient en perte de vitesse en ce qui a trait à la répartition des postes ministériels. De plus, le parti de l'opposition, soit le MDC, et le Botswana, un pays limitrophe, demandent la tenue de nouvelles élections.

La situation économique

L'économie du Zimbabwe, jadis l'une des plus fortes de l'Afrique, s'effondre maintenant sous le poids de la crise politique du pays, du taux de chômage établi à 85 %, de l'hyperinflation, du recul de l'investissement étranger, de la pénurie de vivres et d'essence ainsi que de l'aggravation de la crise du VIH/sida. Au cours de la dernière décennie, l'expulsion massive de fermiers blancs et les mesures liées à la réforme agraire ont réduit de moitié la production agricole, et des centaines de millions de dollars ont été dépensées pour la guerre au Congo depuis 1998. Selon le Bureau central des statistiques du Zimbabwe, l'inflation est montée en flèche pour s'établir à 231 millions pour cent, soit le taux le plus élevé au monde. Une telle hyperinflation se produit lorsque le coût des biens augmente alors que la valeur de l'argent diminue. En juillet 2008, un dollar américain équivalait à un billion de dollars zimbabwéens. Les efforts du gouvernement, notamment le contrôle des prix, l'impression de billets d'argent supplémentaires et le retrait de dix zéros de la devise du pays, n'ont pas réussi à maîtriser l'inflation. Les Zimbabwéens ne sont pas autorisés à retirer plus de 50 000 $ZW de leur compte bancaire par jour. La population à court d'argent lutte pour satisfaire ses besoins fondamentaux et s'est tournée vers le troc pour obtenir des biens étant donné que son argent devenait sans valeur. L'ONU a signalé que plus de 45 % de la population pourrait avoir besoin d'une aide alimentaire au début de 2009.

Sources

Le rapport mondial 2008 de Human Rights Watch; la University of Minnesota Human Rights Library; l'Agence canadienne de développement international; le Groupe de la Banque mondiale; l'UNICEF; Zimbabwe Lawyers for Human Rights et le Forum des exilés zimbabwéens (ZEF).

PRIX JOHN-HUMPHREY POUR LA LIBERTÉ

Droits et Démocratie décerne chaque année le prix John-Humphrey pour la liberté afin d'honorer un organisme ou une personne de toute région du monde, y compris le Canada, pour sa contribution exemplaire à la promotion des droits de la personne et du développement démocratique. Le prix prévoit une tournée de villes canadiennes afin de sensibiliser le public au travail pour les droits humains de la lauréate ou du lauréat. Il a été créé pour rendre hommage au Canadien John Peters Humphrey, professeur de droit qui a préparé le premier projet de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Lauréates et lauréats précédents

2007 — Akbar Ganji (Iran)
2006 — Su Su Nway (Birmanie)
2005 — Yan Christian Warinussy (Papouasie occidentale)
2004 — Godelièvre Mukasarasi (Rwanda)
2003 — Kimy Pernía Domicó (Colombie) et Angélica Mendoza de Ascarza (Pérou)
2002 — Ayesha Imam (Nigéria)
2001 — Dre Sima Samar (Afghanistan)
2000 — Révérend Timothy Njoya (Kenya)
1999 — Dre Cynthia Maung et Min Ko Naing (Birmanie)
1998 — Palden Gyatso (Tibet)
1997 — Père Javier Giraldo (Colombie)
1996 — Sultana Kamal (Bangladesh)
1995 — Mgr Carlos F. X. Belo (Timor oriental)
1994 — Campaign for Democracy (Nigéria) et Egyptian Organization for Human Rights
1993 — La Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains (Haïti)
1992 — Instituto de Defensa Legal (Pérou)

Imprimé au Canada

LES EFFORTS DE ZLHR POUR COMBATTRE LE VIH/SIDA

Le sida est la principale cause de maladie et de décès chez les jeunes et les jeunes adultes zimbabwéens. Le nombre d'adultes et d'enfants zimbabwéens infectés par le VIH est estimé à plus de 1,6 million. Parmi ceux-ci, plus de 500 000 ont développé le sida.

ZLHR a élaboré des mesures juridiques axées sur les droits de la personne en réaction à la pandémie qui sévit au Zimbabwe. Elle fournit un soutien juridique aux personnes infectées et touchées par le VIH/sida et offre de l'information sur le lien entre le VIH/sida et les droits de la personne. Son projet de club des droits de la personne mis à exécution dans dix écoles des quatre coins du Zimbabwe vise à inculquer aux jeunes zimbabwéens des connaissances sur les enjeux liés aux droits de la personne.

De plus, ZLHR a annoncé la création d'une charte des droits de la personne liée au VIH/sida afin d'aider à protéger et à faire valoir les droits des personnes qui vivent avec le virus. Elle exercera des pressions sur le gouvernement afin que ce dernier utilise la charte pour établir des lois qui protègent les gens vivant avec le VIH/sida.

Libertas

Bulletin d'information de Droits et Démocratie

Libertas est distribué gratuitement et sa version électronique peut être consultée au www.dd-rd.ca. Ses articles peuvent être reproduits à la condition de citer la source et de faire parvenir un exemplaire de la publication dans laquelle paraît l'article à Droits et Démocratie.

Coordination : Service des communications, Droits et Démocratie.
Rédaction : Augie Van Biljouw, Nicholas Galletti, Tiseke Kasambala, Karim-André Laz, Marie Malo, Razmik Panossian, Gabriel Shumba, Steve Smith, Charles Vallerand, Michael Wodzicki.
Correction : Micheline Brodeur, Augie Van Biljouw.
Production graphique : Cubik communication.
Impression : Club imprimerie Montréal inc.

Dépôt légal : 4e trimestre 2008 • ISSN 1027-0884

Droits et Démocratie
1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1100
Montréal (Québec) Canada H2L 4P9
Téléphone : 514-283-6073 • Télécopieur : 514-283-3792
dd-rd@dd-rd.ca

www.dd-rd.ca